



**AVENANT n°1  
A LA CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE  
DE LA MAITRISE D'OUVRAGE  
POUR L'APPEL A PROJETS REGIONAL ACTT/ Ad'hoc  
(Accompagnement de la MONA pour l'élaboration du SADI)**

**ENTRE**

La **Communauté de communes Dronne et Belle**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean Paul COUVY, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du \_\_\_\_\_, d'une part,

**Ci-après désignée « la CCDB »**

**ET**

La **Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Bruno LAMONERIE, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du \_\_\_\_\_, d'autre part,

**Ci-après désignée « la CCILAP »**

**ET**

La **Communauté de communes Périgord Nontronnais**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Gérard SAVOYE, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du \_\_\_\_\_, d'autre part,

**Ci-après désignée « la CCPN »**

**Toutes trois désignés ci-après « Les mandants ».**

**ET**

La **Communauté de communes Périgord Limousin**, mandataire, représentée par Monsieur Michel AUGÉIX, son Président agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°..... du Conseil Communautaire en date du \_\_\_\_\_, d'autre part.

**Ci-après désignée « Le mandataire » ou « la CCPL »**

## **Préambule**

Dans le cadre d'un appel à projet régional ACTT/ad'hoc, les quatre Offices de Tourisme des Communautés de communes Dronne et Belle, Périgord-Limousin, Isle Loue Auvézère en Périgord et Périgord Nontronnais ont souhaité se regrouper afin de construire une offre structurante à l'échelle de leur 4 territoires et bénéficier éventuellement de subventions régionales. Ils ont été retenus et la CCPL a été désignée comme mandataire de la démarche.

La **convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'appel à projets régional ACTT/ Ad'hoc** a été signée le 11 mars 2024 par les 4 Communautés de communes.

La **première phase** de 18 mois consiste à réaliser le plan d'action inscrit dans le dossier de l'appel à projets ACTT/Ad'hoc. (Ad'hoc est une phase transitoire qui permet de focaliser le territoire sur l'organisation des enjeux touristiques)

La **seconde phase** consistera à amener le territoire « Destinations Périgord Vert » sur le dispositif ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) et de la réalisation d'un plan d'action.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

La conception et la réalisation d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) touristique pour la « Destination Périgord Vert » réunissant les 4 Communautés de communes inclut l'élaboration des supports physiques et numériques et la mise en place des partenariats locaux nécessaires.

L'objet de cet avenant est d'autoriser la CCPL à prendre en charge en sa qualité de mandataire, la dépense et la recette liées à ce « SADI » et de définir les modalités de reversement du reste à charge pour les autres collectivités.

## **ARTICLE 2 – OBJECTIFS DU SADI**

Le schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique de « Destination Périgord Vert » vise à renforcer l'attractivité du territoire et à offrir une expérience enrichie aux visiteurs. Ce projet nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs locaux et une attention particulière aux besoins des touristes.

Il devra aboutir à des projets à courts, moyens et longs termes permettant de :

- Améliorer l'accueil des touristes.
- Optimiser la diffusion de l'information touristique.
- Promouvoir les sites et événements locaux.
- Faciliter l'accès à l'information pour tous les publics (résidents, touristes français et étrangers ; personnes en situation d'handicap).

## **ARTICLE 3 – PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT RETENUE**

En concertation, les 4 Communautés de communes ont choisi de retenir, la MONA pour un montant de prestation de 6.650 € HT.

- Durée de l'accompagnement : 3 mois – du 24 octobre 2024 jusqu'au 21 janvier 2025
- Accompagnement distanciel : 3 rdv en Visio-Conférence de 2h30 sur des points spécifiques
- Accompagnement présentiel :
  - 1 journée d'animation d'un Séminaire Tourisme avec l'ensemble des prestataires du territoire, des acteurs locaux de manière générale (Associations, Population locale, etc.), les institutionnels, les élus, les acteurs du département, etc.
  - 2 journées de travail avec les équipes des OT
- Livrables :
  - Etat des lieux des clientèles
  - Préconisations SADI à l'échelle du Périgord Vert coconstruites avec les partenaires et les équipes OT
  - La hiérarchisation des actions
  - Les fiches action

#### **ARTICLE 4 – FINANCEMENT REGIONAL**

Pour la définition de ce SADI, la Région Nouvelle Aquitaine est susceptible d'apporter une aide maximale de 50% du montant des dépenses.

#### **ARTICLE 5 – FINANCEMENT PAR LE MANDATAIRE ET LES MANDANTS**

A la clôture de cette mission, déduction faite de la subvention régionale, il est convenu que chacune des 4 communautés de communes prenne à sa charge un quart du reste à charge. Le versement par les mandants au mandataire sera réalisé au regard de la facture finale après sollicitation du mandataire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Jean Paul COUVY**  
Président de la Communauté de communes  
Dronne et Belle

**Bruno LAMONERIE**  
Président de la Communauté de communes  
Isle Loue Auvézère en Périgord

**Gérard SAVOYE**  
Président de la Communauté de communes  
Périgord Nontronnais

**Michel AUGEIX**  
Président de la Communauté de communes  
Périgord Limousin